



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2021-105

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Creuse / Secrétariat général**

23-2021-07-26-00003 - Arrêté confiant la suppléance de la préfète de la Creuse à M. Gilles PELLEGRIN, sous-préfet d'Aubusson (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-07-26-00003

Arrêté confiant la suppléance de la préfète de la  
Creuse à M. Gilles PELLEGRIN, sous-préfet  
d'Aubusson

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

**VU** le décret du 17 septembre 2019 nommant M. Renaud NURY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

**VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse,

**VU** le décret du 14 mai 2021 nommant M. Gilles PELLEGRIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sous-préfet, sous-préfet d'Aubusson,

**VU** la circulaire de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre des outre-mer n° INTA2100249J du 23 mars 2021 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales - absences et congés des préfets et sous-préfets,

**CONSIDÉRANT** l'absence du département de Mme la préfète de la Creuse et de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse le lundi 2 août 2021 et du lundi 16 août au vendredi 20 août 2021 inclus,

**CONSIDÉRANT**, dès lors, qu'il y a lieu de pourvoir à la suppléance des fonctions préfectorales au cours de ces deux périodes ;

**CONSIDÉRANT** également que M. Gilles PELLEGRIN, sous-préfet d'Aubusson, a compétence pour assurer l'administration de l'État dans le département de la Creuse,

**SUR PROPOSITION** de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup>: En l'absence de Mme la préfète de la Creuse et de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, **M. Gilles PELLEGRIN, sous-préfet d'Aubusson**, est chargé d'assurer la suppléance de la préfète de la Creuse **le lundi 2 août 2021 et du lundi 16 au vendredi 20 août 2021 inclus**.

ARTICLE 2 : M. le sous-préfet d'Aubusson est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Guéret, le 26 juillet 2021

La Préfète

Signé : Virginie DARPHEUILLE